

Date : 28/09/2023

Numéro : 29/2023

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 15

Absents excusés : 2

Absents non excusés : 2

Retard : 0

Pouvoirs : 2

Pris part à la délibération : 17

DATE DE LA CONVOCATION

19/09/2023

DATE D’AFFICHAGE

01/10/2023

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE DEMIGNY 71150

Séance du 28 septembre 2023

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à Dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Pascale PERIER, Claudie JOBARD, Christiane DEBATTY, Manon JOLIVET, Florence GALVAING, Mrs José DE SOUSA, Philippe CATEL, Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, Gérald NEVORET, François MAUCHAND, Maurice NAIGEON,

Absents excusés : Mrs Patrick CHARLES, Laurent VAN ASSEL,

Absents non excusés : Mme Zelda PARMENTELAT, Mr Jean-Baptiste COUTACHOT.

Pouvoirs : M. Patrick CHARLES à M. Guy CONON

M. Laurent VAN ASSEL à M. Maurice NAGEON

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

Aide exceptionnelle d’urgence – Séisme au MAROC

Mme La Maire rappelle au Conseil Municipal que dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre, un séisme de magnitude 6,9 a ravagé l’ouest du Maroc. Près de 2 millions de personnes vivent dans les zones qui ont été fortement touchées par le tremblement de terre.

La commune de Demigny souhaite participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine.

Crée en 2013, le Fonds d’Action Extérieure des Collectivités Territoriales FACECO est un fonds de concours géré par le Centre de Crise et de Soutien du ministère de l’Europe et des Affaires étrangères.

Le FACECO constitue l’unique outil de l’Etat donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d’urgence.

Le versement au FACECO des fonds, garantit leur gestion, permet de s’assurer de leur utilisation et de veiller à leur traçabilité.

Vu le CGCT

Vu le rapport présenté en séance

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 500€ au fonds – aide à la population du Maroc, coordonnée par le FACECO
- **AUTORISE** Mme La Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

POUR EXECUTION CONFORME,

Certifié Exécutoire,

Le Maire, Marie-Claire DILLY.



(Handwritten signature in blue ink)